

L O I

L/93/ 031 /CTRN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD
D'ASSISTANCE TECHNIQUE (PRET ET SUB
VENTION) CONCLU LE 23/11/1413 H,
CORRESPONDANT AU 14 MAI 1993 G,
ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLI
QUE DE GUINEE ET LA BANQUE ISLAMIQUE
DE DEVELOPPEMENT.

LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1ER.- Est ratifié et promulgué l'Accord d'Assistance Technique
signé le 23/11/1413 H, correspondant au 14 Mai 1993 G avec la Banque
Islamique de Développement (BID) mettant à la disposition de la Répu-
blique de Guinée, un prêt d'un montant ne dépassant pas trois Cent
Cinquante Quatre Mille Dinars Islamiques (354.000 DI) et une Subventior
ne dépassant pas Deux Cent Mille Dinards Islamiques (200.000 DI) pour le
financement de la préparation de l'Etude de faisabilité, des plans
détaillés et des documents d'appel d'offres du Projet de Développement
des terres dans le district de Kakossa.

ARTICLE 2.- La présente loi, qui entre en vigueur à la date de sa pro-
mulgation, sera enregistrée, publiée au Journal Officiel et exécutée
comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 14 ~~Sept~~ 1993



--- GENERAL LANSANA CONTE ---